

Départementales : le débat national a éclipsé de graves enjeux locaux

Par
Marie-Estelle Binet,
maître
de conférences
en sciences
économiques,
Rennes 1.



Trois jours après les élections départementales, un constat s'impose. Au-delà de la forte abstention, les électeurs qui se sont rendus aux urnes ont visiblement obéi, soit à une logique de vote sanction (en faveur des extrêmes), soit à une logique de vote utile (PS ou UMP). Et, finalement, ces élections n'ont pas ou peu porté sur les vrais enjeux locaux ni sur les projets des candidats.

Même si ce constat est regrettable et plaide pour une simplification territoriale, peut-on vraiment s'en étonner ?

La plupart des Français ignorent en effet le champ des compétences exercées par les départements depuis les lois de décentralisation de 1982 (aides sociales avec le versement du RSA ou de l'Allocation personnalisée d'autonomie, aides aussi en faveur de l'enfance, des handicapés, financement et entretien des collèges et d'une grande partie du réseau routier...). Difficile, donc, de juger les élus sortants sur leur bilan et projets.

Pourtant, ces élections sont cruciales pour l'avenir des départements, appelés à connaître, au cours de la prochaine mandature, une dégradation inédite et d'ampleur de leur situation financière. Ils sont en effet confrontés à un fort effet de ciseaux. Leurs dépenses ont bondi en raison du contexte social et démographique dégradé, tandis que leurs recettes ont fondu à cause de la baisse des dotations de l'État, des

droits de mutation à titre onéreux, et de la perte partielle de leur autonomie fiscale depuis 2010.

Une étude prospective des finances des départements français montre que si rien ne change, les remboursements d'emprunts devraient absorber une proportion croissante d'épargne brute de 39,07 % en 2010 à 232,48 % en 2020, alors même que ce ratio ne doit pas dépasser 100 % !

Certes, il s'agit d'une prévision pour l'ensemble des départements, qui ne tient donc pas compte des spécificités de chaque collectivité. Cette étude n'en suggère pas moins que nombre d'entre eux risquent de se retrouver en situation d'insolvabilité financière dès 2015. Une urgence à laquelle les contribuables et les bénéficiaires des aides sociales devraient être sensibles.

« Vers un gel des salaires et des recrutements »

En somme, les nouveaux élus, quelle que soit leur étiquette politique, devront probablement s'entendre pour voter des budgets de rigueur. Ils devront notamment envisager un gel des salaires et des recrutements s'ils veulent préserver le versement des prestations de solidarité, le financement des collèges et respecter les règles de légalité vérifiées par la chambre régionale des comptes.

Enfin, la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République), en cours d'adoption, vise à renforcer les compétences des régions et à élargir les intercommunalités, au détriment des départements.

Les nouveaux conseillers départementaux pourraient donc bien être les derniers si l'échelon départemental, aux capacités financières et au champ de compétences affaiblis, devait finalement être supprimé.